



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : agriculture

Question écrite n° 16745

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur les dispositions prises par son ministere en vue d'encourager l'installation des jeunes agriculteurs. A cet effet deux priorites avaient ete adoptees en 1986, d'une part, l'amelioration de la dotation aux jeunes agriculteurs et, d'autre part, l'assouplissement des prets attribues aux jeunes agriculteurs. Le cout annuel de ces mesures est de l'ordre de 2 milliards de francs. Il lui demande s'il envisage de mettre en oeuvre un tel dispositif en faveur des jeunes agriculteurs de la Reunion, d'autant plus que l'agriculture est l'un des secteurs productifs essentiels de notre economie.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour repondre a la preoccupation de l'honorable parlementaire au sujet des aides a l'installation des jeunes agriculteurs a la Reunion, il convient de rappeler que ce departement beneficie du meme regime que les autres departements d'outre-mer. L'installation des jeunes agriculteurs etant une preoccupation des pouvoirs publics, ces derniers veillent a adapter le dispositif metropolitain en outre-mer. A titre d'illustration, la reforme des aides a l'installation va s'appliquer incessamment dans les departements d'outre-mer, se traduisant notamment par une revalorisation de la dotation d'installation, par une prise en compte des contraintes locales en matiere de capacite professionnelle ainsi que par la possibilite d'octroyer les aides au conjoint d'un chef d'exploitation qui s'installe en societe ou sur une exploitation individuelle. Ces mesures contribueront ainsi a l'amelioration des conditions d'installation des jeunes agriculteurs dans ces departements. Enfin, le regime des prets bonifies est le meme que celui applique en metropole.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16745

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 août 1989, page 3602